

# **Communiqué**

## **Une majorité écrasante de Conseils Municipaux de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost dit NON à la traversée Centrale des Pyrénées par un tunnel sous le Vignemale et par les Vallées des Gaves**

L'Amicale des Maires du Canton d'Argelès-Gazost a pris depuis le 6 septembre 2002 une position claire et ferme contre le projet de liaison ferroviaire appelé Traversée Centrale des Pyrénées, à travers la Vallée d'Argelès-Gazost.

Au mois de mars dernier l'Amicale, considérant que :

- ce projet compromet le développement économique, social et environnemental des Vallées des Gaves et du Pays de LOURDES,
- ce projet préoccupe au plus haut point les populations locales,
- ce projet est devenu un enjeu de démocratie participative,

a sollicité chaque Conseil Municipal des communes de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost afin qu'il donne son avis sur cette question.

A ce jour 67 communes (sur 89 que compte l'Arrondissement), le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves, le syndicat Mixte de Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost, la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, se sont prononcés contre le projet de Traversée Centrale des Pyrénées et ont demandé l'abandon de toute étude portant sur le tracé empruntant un tunnel sous le Vignemale, les Vallées des Gaves et le Pays de LOURDES.

Ce résultat est sans équivoque. Il traduit parfaitement la détermination de la population qui perçoit la qualité de vie comme une ressource fondamentale pour l'avenir de ce territoire et le sentiment qu'il est d'intérêt général de protéger ces vallées où un équilibre économique s'est établi au fil du temps dans le respect de l'environnement.

Les élus aux côtés des associations et de la population sont plus déterminés et plus vigilants que jamais.

Une délégation composée du Président et du bureau de l'Amicale des Maires du Canton d'Argelès-Gazost, des Présidents des Amicales des Maires des Cantons d'Aucun, Lourdes Est, Lourdes Ouest, Saint-Pé et Luz-Saint-Sauveur, des Conseillers Généraux des cantons précités, de la Présidente d'Actival et du Président de No Pasaran a remis les délibérations à Monsieur le Sous-Préfet afin qu'il les transmette à Monsieur le Premier Ministre.